

ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

* ✧ * ✧ * ✧ * ✧ * ✧ * ✧ * ✧ * ✧ *

DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION N°22/2023

* ✧ * ✧ * ✧ * ✧ * ✧ * ✧ * ✧ * ✧ *

***LE 16 novembre 2023 à 18 heures**, le Comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal, composé de 14 membres en exercice, dument convoqués le 9 novembre 2023, s'est réuni à la Communauté de communes, 14 160 Dives-sur-Mer, sous la présidence d'Olivier PAZ.*

***Présents titulaires** : Le Président, Olivier PAZ, La Vice-Présidente, Béatrice GUILLAUME, Christine LE CALLONEC, Bernadette FABRE, Olivier COLIN, Pierre MOURARET, Olivier HOMOLLE, Jean-François MOREL, Alexandre BOUILLON, Didier LECOEUR, , Patrick TURCOTTE ;*

***Absents excusés** : Anne HOULET, Hélène LEPELIER, Bérangère NIEMANN ;*

***Secrétaire de séance** : Christine LE CALLONEC*

MODIFICATION DES STATUTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2221-10 ;

Vu le Code du tourisme, notamment ses articles L.133-1 à L.133-10, ainsi que ses articles R133-1 à R.133-18 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-059, en date du 30 juillet 2020, approuvant les statuts modifiés de l'office du tourisme intercommunal, considérant l'installation des nouveaux conseillers communautaires le 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°10/2020 du Comité de Direction de l'Office de tourisme intercommunal, en date du 28 septembre 2020, approuvant à son tour les statuts modifiés ;

Vu l'article 5214-16 du code général des collectivités territoriales, modifié par la LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Considérant la décision de la commune de Cabourg de retrouver l'exercice de la « compétence promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » au 1^{er} janvier 2024, ayant pour conséquence pour l'Office de Tourisme intercommunal de s'installer dans de nouveaux locaux de back office ;

Considérant les incidences consécutives à cette décision, redéfinissant notamment la configuration de l'Office de Tourisme intercommunal et ses Bureaux d'information touristique comme ci-après à partir du 1^{er} janvier 2024 :

- Office de Tourisme intercommunal – Centre sportif de Normandie - Villa Madeleine -rue de la Vallée, 14 510 Houlgate ► Sièges social et administratif,
- Bureau d'information touristique de Houlgate 14 510 ► Bureau principal
- Bureau d'information touristique de Dives-sur-Mer 14 160,
- Bureau d'information touristique de Merville-Franceville-Plage 14 810,
- Bureau d'information touristique de Beuvron-en-Auge 14 430,

Il convient ce jour pour le comité d'approuver les statuts modifiés de l'Office de Tourisme intercommunal et notamment, l'adresse de son siège social au 1^{er} janvier 2024, permettant de procéder aux changements du code NIC (numéro interne de classement INSEE).

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver les statuts modifiés de l'Office de Tourisme intercommunal (modification de l'article 2) tels qu'ils figurent en annexe,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président et Monsieur le Directeur Général à signer les statuts modifiés.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Christine LE CALLONEC



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,



Monsieur Olivier PAZ

**EPIC Office de Tourisme
Intercommunal
Normandie Cabourg Pays d'Auge**

14390 CABOURG

Accusé de réception en préfecture
014-420522575-20231116-22-2023-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023